

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/177 :

Compte rendu annuel d'activité au titre de l'exercice 2025 de la SPL Maraina concernant le mandat intitulé "Travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la commune de Saint-Pierre" - Approbation

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. NARIA Olivier, VIENNE Frédéric, TAILAMEE Caroline, LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Arçus de réception en préfecture
95-2019740164-20260901-2026-5-177-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception en préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/177 : Compte rendu annuel d'activité au titre de l'exercice 2025 de la SPL Maraina concernant le mandat intitulé "Travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la commune de Saint-Pierre" - Approbation.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante, par délibération n°7/285 en date du 17 décembre 2020, a confié à la SPL Maraina la convention de Maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de rénovation de la jetée Est et à l'étude de faisabilité de l'aménagement des abords de la rive gauche de l'avant-port de la Commune de Saint-Pierre.

A ce titre et conformément à l'article 13 de la présente convention de mandat, le compte rendu annuel d'activité doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Ce rapport a pour but d'informer le Conseil Municipal sur :

- l'état d'avancement de l'opération ;
- le prévisionnel de l'opération pour l'année 2025 ;
- le bilan financier au 31/12/2025 et proposition du bilan pour l'année 2026.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (7 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

• D'APPROUVER le compte rendu annuel d'activité de la SPL Maraina concernant le mandat ci-dessus ;

• DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER tous les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION